

LE BON SECOURS



VOLUME 14 NUMÉRO 2 – AOÛT 2008

MOT DU MAIRE

Voici la deuxième livraison du Bon Secours en fin de la saison estivale. L'été se termine bientôt, les enfants ont commencé l'école. Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne rentrée scolaire à tous les étudiants. Nous espérons que la qualité de vie à Bonsecours vous a apporté des vacances à la hauteur de vos attentes. La municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours est un lieu de villégiature accueillant et un bon nombre de personnes y passent des vacances. La température n'est pas toujours clémente, souvent dame nature nous réserve des surprises. J'invite tous nos concitoyens à se faire accueillants pour ceux qui profiteront de notre environnement si riche, en particulier pendant la belle saison.

Pour un meilleur environnement je profite de l'occasion pour vous inviter à participer en grand nombre à la cueillette du recyclage. Il est très important de recycler au maximum afin de préserver notre environnement et diminuer les coûts puisque le recyclage est moins dispendieux. Pour ceux qui désirent obtenir un composteur veuillez communiquer avec l'inspecteur en voirie.

Votre équipe municipale vous souhaite beaucoup de joie et de repos pendant cette période de l'année.

*Votre Maire,
Denis Beauchamp*



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit de prêt de livres, revues, cassettes, etc.

Mercredi : 15h00 à 17h00
Vendredi : 19h00 à 21h00



PAIEMENT DE TAXES 2008

Il est possible d'effectuer vos versements de taxes au guichet automatique, par internet, par la poste et au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture. Afin d'éviter des frais d'intérêts, votre remise doit être déposée au bureau municipal au plus tard le dernier jour mentionné sur votre compte de taxe, c'est à dire :

1^{er} versement le 26 février / 2^e versement le 26 mai / 3^e versement le 26 août

Si vous avez omis d'effectuer vos versements, vérifiez avec la directrice générale quel est le montant dû en intérêt.

RÉUNION DU CONSEIL

Les réunions du conseil se tiennent le 2^e mercredi de chaque mois à 20H00 au bureau municipal situé au 220A, rue Bonsecours à Montebello (sous-sol de la Caisse populaire). Vous êtes toujours invité(e)s à ces réunions et je vous rappelle que notre ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacune et chacun de nous faire connaître ses opinions ou de poser ses questions.

BESOIN DE TRANSPORT?

Le transport adapté est un service en commun ajusté aux personnes ayant un handicap physique, auditif, visuel, intellectuel, psychologique ou en perte d'autonomie.

La personne peut se faire accompagner lorsque indispensable à sa mobilité.

Le transport collectif est un service de transport en milieu rural effectué majoritairement par des bénévoles, et ce, tout en privilégiant les places libres et disponibles des véhicules scolaires, adaptés, communautaires et privés.

Les objectifs :

Permettre d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes handicapés ou en perte d'autonomie, les personnes âgées, les familles à faible revenu, les adolescents et toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail.

Les conditions :

- Être assujetti aux politiques de la corporation
- Réserver 48 heures à l'avance
- Défrayer une partie des coûts



La corporation des transports Adapté et collectif de Papineau
378A, rue Papineau
Papineauville, Québec J0V 1R0
Tél : 819-427-6258 / Fax : 819-427-8350

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est essentiel de garder un bel environnement. Nous invitons donc tous les contribuables à respecter les règlements sur les nuisances. Constitue une nuisance :

Le fait de conserver, de garder ou de laisser à l'extérieur d'un bâtiment, de la ferraille, des pièces ou partie de véhicule automobile, d'instrument agricole, commercial ou industriel, d'appareil usagé ou hors d'usage ainsi que du bois autre que celui destiné au chauffage, à la construction ou à un autre usage lorsqu'il est empilé ou cordé. Laisser croître sur un terrain des broussailles et des herbes réputées mauvaises ou non à une hauteur excédant vingt centimètres (20 cm).

Les débris de bâtiment démoli ou détruit par le feu doivent être ramassés dans les 90 jours suivants la date du sinistre ou de la démolition.

Il est interdit de faire des ventes de garage en tous temps, elles sont permises durant les congés suivants : fête du travail et fête de la reine.

Compte tenu que Monsieur Pierre Villeneuve travaille à temps partiel pour notre municipalité, le meilleur moyen de l'atteindre est de lui téléphoner au numéro suivant : (819) 423-5158 en lui laissant un message sur sa boîte vocale. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Roland Charlebois travaille à temps complet pour la saison estivale. Le meilleur moyen de l'atteindre est de lui téléphoner au numéro suivant : (819) 661-9665. Si vous devez effectuer des travaux dans votre entrée privée, vous devez l'informer afin qu'il vous émette une autorisation écrite avant le début des travaux.

Pour ce qui est de la cueillette de contenants de peinture nous tenons à vous féliciter nous avons recueilli environ 173 contenants de 4 litres, une centaine de contenants d'un litre et 5 contenants de 20 litres. Il est à noter que certains contribuables ont déposés des contenants non acceptés par l'entrepreneur, il est très important de déposer seulement les contenants ayant un produit accepté. Nous sommes heureux de vous annoncer que les piles domestiques seront recueillies en même temps que les contenants de peinture dès 2009.

INFO CULTURE

Marie Josée-Bourgeois

JOURNÉES DE LA CULTURE À FASSETT
26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2008

Samedi 27 septembre

Atelier de chorégraphie pour 7 à 18 ans, Auberge Charlemagne, 59 rue Principale, avec Simon-Serge Villeneuve (16 ans), 13 h à 16h30, gratuit. Démonstration. Participation active recommandée.

Dimanche 28 septembre

Atelier Cordes du monde, Centre communautaire, 19 rue Gendron, avec Paul Lafrance, violoniste, 13 h à 16 heures, gratuit. Violons de Chine, Népal, Inde, d'ici et d'autrefois en démonstration.

Atelier Histoire et patrimoine, Centre communautaire, 19 rue Gendron, avec Marie Josée-Bourgeois, 13 h à 16 heures, gratuit. Visualisation de photos anciennes sur place et présentation.

Atelier Accordage et Réparation de piano, 105 rue Principale, avec Didier Chateau, pianiste et jazzman, 13 h à 16 heures, gratuit. Explications et démonstration.

Atelier de chorégraphie pour 7 à 18 ans, Auberge Charlemagne, 59 rue Principale, avec Simon-Serge Villeneuve (16 ans), 13 h à 16h30, gratuit. Démonstration. Participation active recommandée.

Les artistes et les travailleurs culturels se retrouveront après 16 heures à l'Auberge Charlemagne pour terminer en beauté les Journées de la Culture avec les jeunes sur place et faire un toast à la culture en bonne compagnie



***Venez vous dégourdir
et vous amuser avec nous !***

Cours de danse en ligne - Country américain

Avec Suzanne & Denis

Prix : 7.00\$ / cours

Informations (819) 428-2211 ou cell : 819-743-9770

Début : mercredi le 10 septembre 2008

de 18h30 à 21h00

Débutant : 18h30

Déb. Intermédiaire : 19h45

Si la demande est assez forte, possibilité danse de partenaires

***Où : Centre Communautaire
19 rue Gendron à Fassett***

Inscriptions sur place entre 18h00 et 18h 30



RETOUR DE FASSETT EN FORME



Partez du bon pied cet automne avec vos espadrilles, des vêtements confortables et votre serviette de plage! Les cours de mise en forme reprendront à nouveau au Centre communautaire de Fassett, rue Gendron, le jeudi 18 septembre, 08 de 19 hrs à 20 h 30 pour une durée de 12 semaines consécutives, avec une nouvelle formule suggérée par les participants (es).

**VENEZ EN GRAND NOMBRE,
VOTRE SANTÉ NOUS TIENT À
CŒUR ! ❤️**

*Pour informations : Gérard ou Benoît, appelez au
(819)423-5865*

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Club d'âge d'or

Soirée dansante, samedi le 6 septembre 2008, Centre communautaire. Bienvenue à tous et à toutes ! Cours de danse pour les débutants, lundi le 8 septembre 2008. Centre communautaire. Prenez note que les activités pour nos joueurs et joueuses de cartes débiteront le **mercredi 17 septembre 2008**. Pour informations : Manon, 819 423-6232

Ferrières

Début des activités, **dès septembre, tous les jeudis**. Centre communautaire, 13h00. Pour informations : Françoise, 819 423-5477

Cuisine Partage

Cuisine partage débute une nouvelle saison à Fassett, mardi le 16 septembre 2008 dès 13h00 au Centre communautaire. Lors de cette rencontre, les participants seront invités à planifier la première séance de cuisine. Cuisine partage, c'est une façon de cuisiner en groupe pour faire des économies, mais aussi pour briser l'isolement et encourager les personnes vivants seules à se préparer des repas sains et nutritifs. Pour informations : Françoise Giroux : 819 423-5477



*Merci aux bénévoles des organismes de notre municipalité
qui travaillent pour offrir des activités de qualité à l'ensemble de la population.*

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

SONDAGE

GALA PETITE-NATION 2008

La municipalité est membre de la Corporation des Loisirs de la Petite Nation (CLPN) et nous aimerions participer au Gala de la Petite Nation qui se tiendra à St-André-Avellin, en y honorant nos concitoyens. Comme nous ne connaissons pas tous les talents des citoyens de Notre-Dame-de-Bonsecours, nous vous demandons de bien vouloir nous aider en répondant au sondage en annexe. Inscrire le nom de la personne sur la ligne ainsi que ses coordonnées. Nous communiquerons avec elle afin de nous aider à compléter le formulaire règlementaire.

Les lauréats/es doivent avoir leur résidence **permanente** dans la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours.



**La Municipalité fait la cueillette des matières recyclables
à toutes les deux semaines.**

**Des bacs de recyclage de 360 litres sont disponibles auprès de la
Municipalité pour une somme de
\$85.40 taxes incluses**



Il reste de disponible quelques composteurs

**C'est pas juste l'affaire du voisin
c'est aussi le mien !**

**En passant, les sacs d'emplettes réutilisables
Bonne idée !**

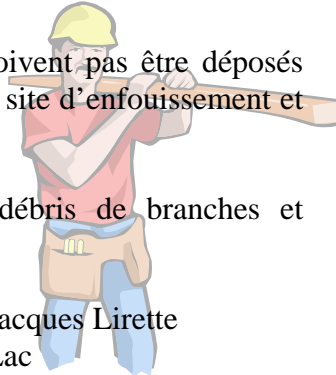
DÉBRIS DE BRANCHES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le débris de branches et matériaux de construction ne doivent pas être déposés avec les vidanges et le recyclage puisqu'ils sont refusés au site d'enfouissement et au centre de tri.

Nous invitons donc les contribuables à disposer des débris de branches et matériaux de construction à ses frais aux endroits suivants :

Les Entreprises RLS
108, rue Papineau
Papineauville, Québec
J0V 1R0

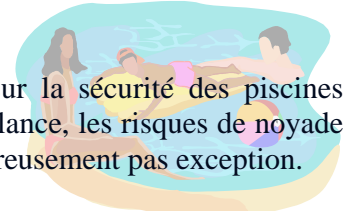
Service d'excavation Jacques Lirette
284, chemin Tour du Lac
Lac-Simon, Québec
J0V 1E0



SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Prévenir pour éviter le pire

La campagne de sensibilisation et d'information sur la sécurité des piscines résidentielles se poursuit. Malgré la plus grande vigilance, les risques de noyade restent toujours présents. Cette année ne fera malheureusement pas exception.



En effet, le Québec détient le triste record du plus grand nombre de noyades en piscine résidentielle au pays. Trop souvent les victimes sont des enfants en bas âge. Chaque mort tragique qui aurait pu être évitée nous interpelle collectivement et interpelle également le gouvernement du Québec.

Sachez qu'une noyade peut survenir en quelques secondes. La vigilance des parents et des propriétaires de piscines est donc essentielle pour assurer la sécurité des leurs.

Informez-vous sur les [mesures de sécurité](http://www.piscines.gouv.qc.ca) recommandées au www.piscines.gouv.qc.ca

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous suggérons d'appliquer les mesures de sécurité qui suivent afin de rendre vos piscines sécuritaires.

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance

Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte. La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux.

Clôturez adéquatement votre piscine

Installez une clôture impossible à escalader, à ouvrir ou à franchir pour un enfant. Cette clôture agira en tant que barrière physique permanente. Pour un jeune enfant, il ne devrait pas être possible d'accéder directement à la piscine ni à partir de la maison ni à partir de sa propre cour ou d'une cour du voisinage. La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade.

Selon le type de piscine, différentes façons de contrôler l'accès à l'eau sont recommandées :

- Piscines creusées ou partiellement enterrées (semi-creusées)
- Piscines hors terre à paroi rigide
- Piscines gonflables

Une piscine inaccessible aux enfants en dehors des périodes de baignade est la meilleure façon d'assurer leur sécurité.

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur sur votre territoire.

Équipez-vous en gilets de sauvetage

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, comme les brassards gonflés ou les nouilles, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Attention, ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents!

Reconnaissez les signes de noyade

La noyade est l'état résultant de la pénétration de l'eau dans les voies respiratoires. Elle peut survenir en quelques secondes et dans seulement quelques centimètres d'eau.

Un enfant en détresse n'appelle pas à l'aide et semble jouer dans l'eau. Son corps est en position verticale, ses bras font des mouvements vigoureux, mais ses yeux expriment la panique.

Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire

La réanimation cardiorespiratoire ou le bouche-à-bouche peuvent sauver une vie si ces interventions sont effectuées moins de 10 minutes après la noyade.

Établissez des règles pour votre piscine

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeurs si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.

Site internet

Nous sommes heureux de vous annoncer que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours innove avec son site internet. Vous y trouverez tous les procès verbaux, règlements, avis public et encore plus.

www.ndbonsecours.com

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
220A, rue Bonsecours
Tél. : 819-423-5575
Fax : 819-423-5571
Courriel : mun.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 10h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé



INSPECTEUR MUNICIPAL

Pour toute urgence, vous pouvez joindre

M. Roland Charlebois au :
819-423-6274 ou 819-661-9665

PERMIS DE BRÛLAGE

Ne jamais laisser un feu à ciel ouvert sans surveillance... un permis de brûlage doit être demandé auprès du chef de la brigade de Fassett Daniel Bisson au 819-743-1489 et cela pour tout le territoire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours.

PIERRE VILLENEUVE

Inspecteur en bâtiment et
environnement
Tél. : 819-423-5158
Sur rendez-vous seulement

Votre conseil municipal

*Denis Beauchamp, Maire
Luc Beauchamp siège #1
Christiane Perras siège #2
Karoll Fortier siège #3
Charles Huneault siège #4
François Maillé siège #5
Hélène Berthiaume siège #6*